



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Nanterre, le jeudi 27 janvier 2015

Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD a comme points à l'ordre du jour l'examen des barèmes pour les permutations, ainsi que les demandes de bonification exceptionnelle. Comme nous le rappelons chaque année, la mobilité est une question sensible dans notre département. Chaque année c'est près d'un collègue sur six qui demande à quitter les Hauts-de-Seine pour se rapprocher de son conjoint, de sa famille ou pour changer de projet de vie. Cette année voit d'ailleurs une centaine d'enseignants supplémentaires demander leur changement de département. L'année dernière, malgré une amélioration, ce sont à peine plus de 12% des candidats qui ont obtenu satisfaction. Dans notre département, cette situation engendre énormément de mal être dans la vie personnelle et dans la vie professionnelle de nos collègues, difficultés décuplées quand elles se conjuguent avec le fait que les affectations intra départementales sont essentiellement concentrées dans le nord du département. Les conditions de vie en région parisienne, et dans les Hauts de Seine en particulier expliquent en partie le nombre de demandes de départ : en effet le prix de l'immobilier et les temps de transport contribuent largement à dégrader ces conditions.

Pour le SNUipp-FSU, tous les collègues doivent avoir la perspective de pouvoir obtenir un jour le département et/ou une affectation qui permettent de concilier vie professionnelle et projet de vie. C'est bien la question de l'espoir qui est posée ici.

Charlotte BŒUF et Pascal HOUDU, co-secrétaires généraux du SNUipp-FSU92